



**MALAUCE`NE**  
VENTOUX & PATRIMOINE

REPUBLIQUE Envoyé en préfecture le 19/06/2023

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE Reçu en préfecture le 19/06/2023  
Publié le

ID : 084-218400695-20230619-DEC2023DGS1095-AU

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DU MAIRE DE MALAUCE`NE

DEC 2023 DGS A 09 5

### MISSION RELEVÉ DE GEOMETRE POUR L'IMMEUBLE 15 GRAND RUE Pôle Direction

Le Maire de MALAUCE`NE (Vaucluse)

Vu le code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-18, L.2122-22 et L.2122-23

Vu les délibérations n° 27 du 11 juin 2020, n° 80 du 28 juillet 2020, n° 163 du 30 septembre 2021 et n° 99 du 17 mai 2022 du conseil municipal donnant délégation à Monsieur le Maire en application des dispositions de l'article L 2122-22 du CGCT

Considérant que l'accompagnement du programme « Petites villes de demain » et de la politique de l'habitat de la commune s'effectuent au travers d'une étude portant sur la faisabilité d'une réhabilitation de l'immeuble situé au 15 Grand Rue pour y créer des logements,

Considérant la nécessité de faire réaliser un relevé intérieur et extérieur de l'immeuble situé au 15 Grand Rue par un géomètre

Vu la consultation menée auprès de géomètres pour réaliser cette mission

Vu l'offre présentée par le Cabinet ENJALBERT domicilié à SORGUES (Vaucluse) 500. Boulevard Salvador Allende

#### DECIDE

**Article 1 :** De valider l'offre présentée par le Cabinet ENJALBERT domicilié à SORGUES (Vaucluse) 500. Boulevard Salvador Allende et ce pour un montant de 4 800.00 € HT décomposé comme suit :

- Plan d'intérieur 3 600.00 €  
(levé sur les lieux de chaque pièce comprenant les hauteurs sous plafonds, les hauteurs d'allèges – calcul et report – dessin du plan – fourniture du plan au format pdf – fourniture du fichier informatique au format dwg)
  
- Plan de façades 1 200.00 €  
(levé sur les lieux – calcul et report – dessin du plan – fourniture du plan au format pdf – fourniture du fichier informatique au format dwg)

**Article 2 :** de dire qu'un acompte de 50 % soit 2400.00 € HT sera versé à l'acceptation du devis.

**Article 3 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

**Article 4 :** Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- ↳ Madame la Préfète de Vaucluse
- ↳ Monsieur le Trésorier principal de Monteux

Malaucène, le 19 juin 2023

Monsieur le Maire



F. TENON

Qui certifie sous sa responsabilité que les formalités de publicité ont été effectuées et que la décision a été transmise en préfecture

Publiée le 19 juin 2023